



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

REÇU LE

14 DEC. 2017

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14.12.2017

Dossier complet le :

14.12.2017

N° d'enregistrement :

2017-2874

PAYS DE LA LOIRE

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Procédure administrative de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection des forages FL1, FL2 et FL3 à Saumur (49)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur Jean-Michel MARCHAND, Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 1 8 7 6 0 0 0 1 1

Forme juridique Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et détermination des seuils et critères applicables au projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
• Catégorie 17d : dispositifs de captage des eaux souterraines en zone de répartition des eaux	Nomenclatures IOTA : • 1.1.1.0. : Déclaration pour la création des forages • 1.1.2.0. : Autorisation pour les prélèvements (prélèvement > 200 000 m ³ /an) • 1.3.1.0. : Autorisation : les forages FL1, FL2 et FL3 "Les Landes" sollicitent la nappe du Cénomaniens ; ils sont cependant situés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour le bassin du Thouet (eaux superficielles et eaux souterraines)
• Catégorie 27a : forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour son alimentation en eau potable (35 000 habitants sur les communes de Saumur, Brézé, St Cyr en Bourg, St Just sur Dive, Chacé, Epieds, Varrains et Villebernier - ainsi que les 16 000 habitants du Syndicat du Sud Saumurois), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose du champ captant du "Petit Puy" à Saumur, composé de 4 puits, 6 forages et 1 prise d'eau (autorisation de 1 100 m³/h et 23 000 m³/j).

En période d'étiage sévère avec création de banc de sable au droit du champ captant, il peut y avoir un risque que la ressource ne soit pas en mesure de couvrir les besoins de pointe. De même, la mobilisation d'eau superficielle (Loire et nappe d'accompagnement) accroît la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau potable en cas de pollution en Loire.

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de 3 nouveaux forages au Cénomaniens : FL1, FL2 et FL3 "Les Landes" à Saumur. Elle a initié la mise en place de périmètres de protection autour de ces forages ; l'avis de l'hydrogéologue agréé M. GOMEZ a été rendu le 20 mars 2017. La procédure administrative de Déclaration d'Utilité Publique est en cours ; le dossier qui sera soumis à enquête publique a été transmis au service instructeur (ARS).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à régulariser la situation administrative des nouveaux forages FL1, FL2 et FL3 "Les Landes" au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.

Il vise également la mise en place des périmètres de protection autour des forages.

Le schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Maine-et-Loire (en 2008) oriente la collectivité vers la recherche de nouveaux forages d'eau potable complémentaires, afin de sécuriser l'approvisionnement et diversifier les ressources actuelles.

L'aquifère du Cénomaniens a été ciblé, nappe captée par les 3 nouveaux forages FL1, FL2 et FL3.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les forages sont existants, ils ont été réalisés en fin 2015-début 2016.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les forages FL1, FL2 et FL3 ont fait l'objet d'une autorisation temporaire en juillet 2017.

Ils sont situés au lieu-dit "Les Landes", sur la parcelle BD 412 (FL1), BR 36 (FL2) et BS 241 (FL3) à Saumur. Les parcelles sont propriété de la commune de Saumur.

FL1 se trouve à proximité du site de stockage et de la station de traitement du "Perreau".

FL1 (BSS002QBWY) a une profondeur de 129 m. Il est crépiné de -113,40 à -120,60 m.

FL2 (BSS001HLUU) a une profondeur de 128,5 m. Il est crépiné de -120,50 à -126,50 m.

FL3 (BSS001HLTD) a une profondeur de 143,5 m. Il est crépiné de -131,60 à -139,80 m.

Les 3 forages captent la nappe du Cénomaniens.

En fonctionnement de routine, les forages seront exploités respectivement à 55, 50 et 95 m³/h sur 20 heures.

En cas d'étiage sévère ou de pollution de la Loire, ils pourraient être exploités exceptionnellement 24h/24.

La ressource en eau est de bonne qualité en référence à la réglementation en vigueur pour l'eau distribuée à la consommation humaine. Seul un excès en fer est mis en évidence. Les eaux seront mélangées à celles en provenance du champ captant "Petit Puy" et traitées à la station du "Perreau".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique pour la mise en place des périmètres de protection des forages FL1, FL2 et FL3.

Autorisation au titre du Code de l'Environnement pour le prélèvement (articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement).

Autorisation au titre du Code de la Santé Publique pour la dérivation des eaux à des fins de consommation humaine.

Un dossier unique est déposé en avis auprès de l'ARS et fera l'objet d'une instruction interservices puis d'une enquête publique. Il sera étudié ensuite au CODERST.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volumes demandés : • débit horaire • volume journalier maximum • volume annuel	- 55 m ³ /h FL1, 50 FL2 et 95 FL3 - 400 m ³ /j (3 forages) - 50 000 m ³ /an (3 forages) en situation normale + 250 000 m ³ /an en période de crise
Périmètres de protection : • surface PPI • surface PPR (à Saumur)	- 700 ares FL1, 560 a FL2, 2 266 a FL3 - 10 ha FL1, 23 ha FL2, 13 ha FL3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Saumur (37)

Parcelles des forages : BD 412, BR 36 et BS 241

Lieu-dit : "Les Landes"

N° BSS : BSS002QBWY/X (FL1), 04858X0147/FC (FL2) et 04858X0108/AEP (FL3)

Identifiant national : BSS002QBWY (FL1), BSS001HLUU (FL2) et BSS001HLTD (FL3)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées : Saumur (49)

Coordonnées Lambert 93 des forages :

FL1 x = 468 839 m	FL2 x = 468 686 m	FL3 x = 468 855 m
y = 6 687 467 m	y = 6 687 001 m	y = 6 687 340 m
z = + 91m	z = + 60 m	z = + 75m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La Loire et le Thouet disposent d'un PPRi.
Les forages FL1, FL2 et FL3 ne sont pas concernés par le risque inondation.

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

ZRE pour le Thouet, en eaux superficielles et en eaux souterraines.

Dans une zone de
répartition des eaux ?

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
	Oui	Non		
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans la nappe du Cénomaniens, maximum de 50 000 m ³ /an (volume prélevé au total par FL1, FL2 et FL3 en fonctionnement normal). En cas d'étiage sévère ou de pollution de la Loire, pour permettre l'approvisionnement en eau potable en période de crise, la demande exceptionnelle de sécurisation est de 250 000 m ³ /an, qui correspond à un fonctionnement de 4 000 m ³ /j pendant une durée équivalente de 2 mois ou 62 jours.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les forages s'inscrivent dans un environnement à dominance de vignes, sans activités artisanales, agricoles ou industrielles, et éloignées des zones d'habitats.

Le projet n'aura pas d'effets notables sur l'environnement.

Le suivi synchrone des niveaux sur FL1, FL2 et FL3 permettra d'évaluer l'incidence mutuelle des prélèvements sur les nappes du Cénomaniens.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du dossier, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

Les forages FL1, FL2 et FL3 permettent une diversification et une sécurité d'approvisionnement en eau potable.

Ils sont inscrits dans un environnement sans activités autres que l'exploitation de vignes et n'auront pas d'incidences sur cet environnement.

En outre, les zones naturelles sont éloignées des sites de captage.

Les prélèvements au champ captant du "Petit Puy" seront privilégiés par rapport à ceux dans la nappe du Cénomaniens.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir cartographies dans le document annexe joint.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saumur

le,

2 - NOV. 2017

Signature

**Le Vice-président
Christian RUAULT**

